https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-14-janvier-2005-fixant-les-modalites-dintervention-des-etablissements-de-sante-et-de-leurs-personnels-dans-le-cadre-des-actions-de-cooperation-internationale-des-etablissements-publics-de/
Arrêté du 14 janvier 2005 fixant les modalités d'intervention des établissements de santé et de leurs personnels dans le cadre des actions de coopération internationale des établissements publics de santé
14/01/2005
Cet arrêté énonce que la coopération internationale humanitaire vise à répondre à la survenue d'un événement désastreux qui concerne l'environnement et/ou la population, et lorsque les moyens immédiatement disponibles ne suffisent pas à répondre aux besoins.
Il fixe que deux procédures peuvent être utilisées : soit l'assistance immédiate pour les situations d'urgence, soit des partenariats hospitaliers à plus longue échéance. Ces deux procédures peuvent être alternatives ou complémentaires.